



Mairie de LARNAT
09310

COMPTE-RENDU DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
en Session Ordinaire

Séance du vendredi 25 février 2022 (Salle du Conseil)

Convocation : L'an deux mille vingt deux et le 25 février, l'assemblée régulièrement convoquée le 21 février 2022, s'est réunie à 20h30 sous la présidence de M. Claude GOUZY.

Présents : Claude GOUZY, Céline BERGERON, Colette CROS, Philippe GONDAL,
Nathalie GOUZY, Michel MATHE.

Secrétaire de séance : Nathalie GOUZY.

Début de séance : 20h30

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil pour leur présence et ouvre la séance.

1- Approbation du Compte-rendu du Conseil précédent en date du 29-10-2021

M. le Maire soumet à approbation le Compte-rendu du précédent Conseil.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 29-10-21.

2- DELIBERATION – Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Haute-Ariège (CCHA)

M. le Maire donne lecture du dossier concernant les statuts actuels de la CCHA et le projet des nouveaux statuts, suite à la délibération du 21.12.21 adoptée par le Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du document et délibéré, approuve la modification des statuts de la CCHA.

3- DELIBERATION – Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

M. le Maire donne lecture du rapport de la CLECT réunie en séance le 03.02.22, afin d'évaluer et statuer sur l'ensemble des charges transférées.

La Commission a statué sur le rapport n°6 qui concerne la synthèse des montants 2022 des Attributions de Compensation (AC) concernant l'ensemble des Communes, et résultant des modifications tirées des rapports 2 à 5 soumise à l'approbation de la CLECT.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de délibérer suite à la lecture du rapport de la CLECT.

Après avoir entendu et débattu, le Conseil Municipal approuve le rapport du 03.02.22 de la CLECT.

4- DELIBERATION – Ouverture du Quart des crédits d'investissement pour 2022

M. le Maire expose : comme chaque année, nous devons procéder à l'ouverture du Quart du crédit d'investissement avant le vote du Budget 2022. Le montant sera établi en accord avec la Perception.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture du Quart de crédits d'investissement pour 2022.

5- DELIBERATION – Travaux de l'église (Toiture)

M. le Maire expose aux membres du conseil que 3 entreprises ont évalué les travaux de toiture de l'église. Des devis sont présentés (310 m² de surface) pour la rénovation de la toiture, la zinguerie, le nettoyage et les jointures des plaques de marbre.

- 51 260 € TTC – Entreprise Générale Vicdessos, Vicdessos
- 55 980 € TTC – Gil Bâtiment, Pamiers
- 58 611.60 € TTC – Charpente et Menuiserie du Sabarhès, Tarascon

M. le Maire propose aux membres du Conseil de procéder aux demandes de subvention et à la demande de prêt.

Après avoir entendu et débattu, le Conseil Municipal approuve les étapes de dossier et donne pouvoir à M. le Maire pour entreprendre les démarches.

6- DELIBERATION – Emploi d'un Agent Technique en CDD

M. le Maire propose aux membres du conseil de reprendre un Agent Technique en contrat à durée déterminée (CDD) pour une durée de 7 mois, du 1^{er} mai au 30 novembre 2022 (8h/semaine). La rémunération sera établie selon la grille indiciaire.

Après avoir entendu et débattu, le Conseil Municipal approuve l'embauche d'un Agent Technique pour la période du 01.05.22 au 30.11.22 à raison de 8h/semaine.

7- DELIBERATION – Subvention aux associations

Suite aux demandes des associations, M. le Maire charge le Conseil de fixer le montant des subventions allouées et propose les sommes suivantes : ACCA : 400€ ; Comité des Fêtes : 600€ ; Amicale des Sapeurs Pompiers : 50€ ; Contribution à l'habitat : 130€.

Après avoir ouï et délibéré, le Conseil Municipal approuve le versement des quatre subventions : ACCA (400 €), Comité des Fêtes (600 €), Amicale des Sapeurs Pompiers (50 €) et la Contribution à l'habitat (130 €).

8- DELIBERATION – Office National des Forêts : vente de sapins

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'une demande a été effectuée à l'ONF pour la prise en charge de la coupe et la vente de sapins sur le Groupement Forestier. N'ayant pas connaissance de tous les éléments techniques (parcelle et prix) la délibération sera prise ultérieurement.

Après avoir entendu et débattu, le Conseil Municipal approuve la demande effectuée à l'ONF.

9- DELIBERATION – Rémunération de l'Agent recenseur

M. le Maire expose que le recensement de la population a eu lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Il est demandé aux membres du Conseil de délibérer sur le montant de la rémunération de l'Agent Recenseur et propose le montant de 250 € brut.

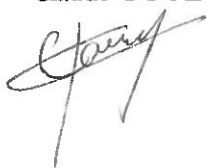
Après avoir entendu et débattu, le Conseil Municipal approuve la rémunération de l'Agent recenseur pour un montant de 250 € brut.

10- Questions diverses

- *Problème de tirage du poêle à bois (ancien presbytère)*
- *Nomenclature et numérotation des rues*
- *Journée citoyenne début mai*
- *CCHA - Ramassage des ordures ménagères (installation de containers)*

Fin de séance : 22h30

Le Maire,
Claude GOUZY



La Secrétaire,
Nathalie GOUZY

